

Foire aux questions

Quelques réponses aux questions les plus fréquemment posées.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions

[Ecrire au webmaster](#)

La consultation du site présente des anomalies : pourquoi ?

Avertissement : l'affichage de ce site est optimisé en 1024x768 ; sa consultation est optimisée pour les navigateurs Internet Explorer à partir de la version 6.0, et Mozilla Firefox.

Si le slideshow des images de la page d'accueil ne s'affiche pas correctement dans Internet explorer, veuillez à **Décocher l'Affichage de compatibilité** dans le menu "Outils".

Comment lire les documents téléchargeables ?

Pour pouvoir lire nos documents PDF (programmes, brochures, ...) le programme Acrobat Reader doit être installé sur l'ordinateur.

Ce programme est téléchargeable gratuitement à cette adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>

Suivre ensuite les consignes d'installation.

Certains téléchargements peuvent être très longs pour les gros fichiers (brochures notamment).

Comment accéder rapidement à une formation particulière ou à une faculté ?

Le site de l'Institut Catholique de Paris comporte un site principal "portail" présentant l'ICP et les sites des facultés, départements et instituts.

Les écoles rattachées à l'Institut Catholique de Paris bénéficient d'une page de présentation à partir de laquelle vous pouvez atteindre le site de l'école.

L'Institut Catholique a-t-il adopté le système LMD ?

Depuis la rentrée 2015, l'ensemble des Facultés propose de nouveaux parcours de Licences, Masters et Doctorats ([voir le site de chaque faculté](#)).

Qui sont les Professeurs de vos facultés ?

L'Institut Catholique de Paris est une université : nos enseignants sont recrutés au même niveau de diplômes que dans l'université publique (ils ont par exemple tous un doctorat). Certains d'entre eux enseignent en même temps à l'Institut Catholique de Paris et dans d'autres universités publiques. Ils ont un statut de permanents ou de chargés d'enseignements ; les enseignants-chercheurs ont en charge une triple activité d'enseignement, de recherche, et d'encadrement des étudiants. Dans l'ensemble de nos facultés, il leur est demandé d'adhérer au projet universitaire de l'Institut Catholique de Paris et aux valeurs humanistes auxquelles l'Institut se réfère. La charte de l'ICP en décline les termes.

Quelle est la valeur des diplômes préparés dans les facultés et écoles de l'ICP ?

La plupart des diplômes préparés dans nos facultés et instituts sont des diplômes d'Etat, dans le cadre de conventions ou de jurys rectoraux. Compte tenu de la spécificité de leurs programmes, certains organismes délivrent des diplômes canoniques. Ces diplômes, délivrés au nom du Saint Siège, sont reconnus au niveau international par les accords de Bologne. Quant aux diplômes de nos écoles supérieures et professionnelles, ils sont, selon les cas, homologués, visés par l'Etat, ou reconnus par la Commission des Titres d'Ingénieurs.

Quelles sont concrètement vos spécificités ?

Tout d'abord, à diplôme égal, les facultés de l'Institut Catholique de Paris délivrent des enseignements dont le contenu pédagogique est identique à ceux de l'université publique. Sur le plan des méthodes, nous sommes traditionnellement attachés à l'accueil personnalisé de nos étudiants, et à l'accompagnement qui leur est proposé. Par exemple, dans nos classes de Licences, les effectifs de Travaux dirigés sont ajustés pour permettre une proximité et un échange avec les enseignants, les étudiants sont suivis par des directeurs d'études, peuvent bénéficier de dispositifs de tutorat, de cours de soutien et de séances de méthodologie ; ils sont accompagnés dans leur recherche d'orientation etc... Par ailleurs, des unités transversales et des enseignements complémentaires de culture générale, d'« éthique », d'ouverture à la culture religieuse, ou d'ouverture à la spiritualité sont proposés gratuitement à tous les étudiants inscrits.

En quoi êtes-vous "catholique" ?

Le mot "catholique" revêt ici une triple signification :

Tout d'abord, l'Institut Catholique de Paris a été fondé par l'Eglise catholique dont il a reçu sa mission en 1875.

Ensuite, les activités d'enseignement et de recherche de l'ICP puisent leurs valeurs dans la tradition catholique, dans les textes fondateurs et l'expérience chrétienne.

Enfin et surtout, nous sommes très attachés au sens étymologique de « catholique » qui évoque l'ouverture à l'universel, et notamment à l'accueil des différences culturelles et religieuses. A ce titre, nous voulons accueillir largement nos nombreux étudiants étrangers et nous voulons aussi réaliser en ce lieu parisien une communauté d'enseignants et d'étudiants de tous horizons, épanouissante pour chaque personne.

Y a-t-il d'autres universités catholiques en France et dans le monde ?

L'Institut Catholique de Paris appartient au réseau de l'UDESCA (Union des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholiques)) qui regroupe les 5 universités catholiques françaises (Paris, Lille, Lyon, Angers et Toulouse), ainsi qu'au réseau de la FIUC (Fédération Internationale des Universités Catholiques) qui regroupe 200 universités catholiques à travers le monde. Ces liens sont étroits et donnent lieu à des coopérations fructueuses diverses, tant dans les domaines administratifs que dans ceux de l'enseignement et de la recherche.

Pourquoi payer des frais de scolarité à l'Institut Catholique de Paris ?

Contrairement aux établissements d'enseignement catholiques primaires et secondaires régis par la loi Debré de 1959, les salaires des enseignants des universités catholiques ne sont pas pris en charge par l'Etat. Ainsi, le budget annuel de l'Institut Catholique de Paris se compose

- pour 78 %, de charges de personnel (enseignants, administratifs)
- pour 22 % de charges externes (entretien des 35.000 m² de bâtiments, maintenance des outils pédagogiques et informatiques, communication ...) :

L'Institut Catholique de Paris bénéficie d'une subvention publique qui ne couvre que 31 % de ses besoins de financement (le montant de la subvention du Ministère de l'Education nationale est fixé chaque année dans le cadre du budget national, mais sans obligation ni contractualisation d'aucune sorte) : il a donc l'obligation de demander des frais de scolarité à tous ses

étudiants. En 2005, les frais de scolarité ont couvert 50 % des charges.

Soucieux que le paiement de ces frais de scolarité ne constitue pas un obstacle au choix des étudiants et de leur famille, l'Institut Catholique de Paris propose un certain nombre de modalités de paiement et de dispositions (bourses, exonérations partielles).

Pourquoi ne portez-vous pas le titre d'Université ?

Nos activités sont celles d'une université. Nous appartenons à un réseau mondial de 200 « universités catholiques », et le titre d' « Institut » qui nous est réservé en France s'explique par l'histoire particulière de la France... L'Institut Catholique de Paris portait le nom d'Université catholique de Paris en 1875 ; il devint Institut Catholique de Paris à la suite d'une loi votée en 1880 et qui réserve le titre d'Université aux seuls établissements publics.

Vos enseignements de sciences humaines sont-ils vraiment objectifs ?

En fait, un enseignement de sciences humaines peut difficilement prétendre à une pure objectivité. Ce que nous visons, comme tous les enseignants en sciences humaines, c'est l'honnêteté intellectuelle : par la présentation de plusieurs points de vue contrastés sur un même objet, la critique de nos sources, l'annonce claire de nos hypothèses de travail pour qu'elles puissent être contrôlées et évaluées par nos étudiants et nos lecteurs... L'important, dans le monde scientifique, ce sont les procédures de vérification.

Demandez-vous à vos professeurs et à vos étudiants d'être catholiques ?

Nous n'imposons aucune exigence d'ordre confessionnel pour les étudiants, les enseignants ou le personnel administratif de l'Institut Catholique de Paris. Nous avons un projet universitaire et éducatif, et nous souhaitons le proposer largement à toutes les personnes qui partagent avec nous l'humanisme qui le sous-tend. Pour nous, ces valeurs prennent leur source dans l'Évangile et nous pouvons en témoigner (et le proposer à ceux qui le souhaitent) mais nous souhaitons un dialogue avec tous ceux qui puisent à d'autres sources pour donner sens à leur vie et à leur action.

Pourquoi d'autres facultés que la Théologie à l'Institut Catholique de Paris ?

La théologie chrétienne est une réflexion sur la foi à partir des données des Écritures Saintes et de l'enseignement de l'Église. Il s'agit donc d'essayer de comprendre et d'exprimer, dans le langage des hommes d'aujourd'hui, dans les cultures de notre temps, le message de l'Évangile. C'est pourquoi, il est important, pour les théologiens d'être au courant des recherches les plus récentes, dans les domaines les plus divers de la culture et de la science.

D'où notre intérêt pour la « transversalité » entre les disciplines qui ont leur place dans une université.

INFORMATION PARCOURSUP

Les dysfonctionnements constatés sur Parcoursup le 15 mai sont résolus. Chaque candidat a reçu un message adapté à sa situation et une nouvelle date limite est désormais affichée dans son dossier en face de chaque proposition.

Pour consulter et valider les propositions d'admission qui vous sont faites par l'ICP il faut vous reconnecter à Parcoursup.

Contacts utiles :

- s.bounzeki@icp.fr pour la licence histoire-science-po, LEA et Info-com
- m.six@icp.fr pour la licence de droit et la licence de sciences sociales

Pensez bien à préciser votre nom et la filière visée dans le corps de votre message ainsi que votre numéro de téléphone, si vous souhaitez que nous vous rappelions.

Notre équipe est à votre écoute.